

SEANCE DU 13 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit et le treize avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Revières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUERIN, Maire.

Présents : Daniel GUERIN, Jacques BOURDEL, Jean-Jacques DERAINE, Marie HUYGHE-BOULET, Marc PRIOULT, Danine LASTELLE, Michel HODIERNE, Dominique BOUGLE, Arnaud DOLLEY, Laurence FRAS.

Absents : Cendrine TANQUERAY, Odile CHAZEL, Christophe MOSQUERON

Absents excusés : Corine BISSON, Alain LEBAS

Secrétaire de séance : Laurence FRAS

Daniel GUERIN relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte rendu.

L'ordre du jour est abordé comme suit.

1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 établi par le Trésorier ainsi que le compte administratif 2017.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 qui présente un excédent de 204 420.88 €, la section d'investissement présente un déficit de 54 580.95 €, le conseil municipal décide d'affecter sur le budget 2018 la somme de 24 959.29€ à la section d'investissement à l'article 1068, la somme de 179 461.59€ en report de la section de fonctionnement, à l'article 002 et le déficit de 54 580.95€ en report de la section d'investissement, à l'article 001.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 établi par le Trésorier ainsi que le compte administratif 2017.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 qui présente un excédent de 14 799.14 €, la section d'investissement présente un excédent de 49.74€, le conseil municipal décide d'affecter sur le budget 2018 la somme de 49.74 € en report de la section d'investissement, à l'article 001 et la somme de 14 799.14€ en report de la section de fonctionnement, à l'article 002.

3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE ET DE L'ASSAINISSEMENT

A l'unanimité des membres présents, les budgets primitifs 2018 sont votés à l'équilibre comme suit :

-Budget communal pour 609 062.68€ en fonctionnement et pour 483 939.49€ en investissement

-Budget assainissement pour 70 044.14€ en exploitation et pour 68 176.08€ en investissement

4) VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Le conseil municipal a voté les taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 22%
- Taxe foncière Bâti : 38%
- Taxe foncière non bâti : 46%

5) Versement des indemnités au Receveur municipal

Le conseil municipal, délibère sur l'octroi à Monsieur le Receveur municipal de l'indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, ainsi que l'indemnité de confection du budget.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents, de verser cette indemnité au receveur municipal de Ouistreham qui est actuellement M. Le Gros.

6) SUBVENTIONS 2018

A l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal décident d'attribuer les subventions suivantes :

- Association de Chasse de Reviars : 250€
- Association de pêche de Reviars : 250€
- Chambre des Metiers et de l'Artisanat (CIFAC) : 76.60€
- Association « Album de Reviars » : 1 000€

7) EMPRUNTS

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux sur le 2^{ème} bassin de la lagune, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 39 000 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par le crédit agricole, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contracter

- Sur le budget Assainissement un emprunt de 39 000€ à taux fixe amortissable, amortissement du capital constant sur une durée de 5 ans, remboursement trimestriel au taux de 0.61%, soit une échéance de 1 950€+intérêts (Coût du crédit 624.49€). Frais de dossier 200€.

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les de voiries, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 300 000 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par LE CREDIT AGRICOLE, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contracter

- Sur le budget Communal un prêt relais de 300 000€ sur 24 mois au taux de 0.67%, le coût des frais de dossier est de 600€.

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux du lotissement « Le Closet », il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 1 500 000 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par LE CREDIT AGRICOLE, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contracter

- Sur le budget Lotissement « Le Closet » un prêt relais de 1 500 000€ sur 24 mois au taux de 0.67%, les frais de dossier s'élèvent à 3 000€.